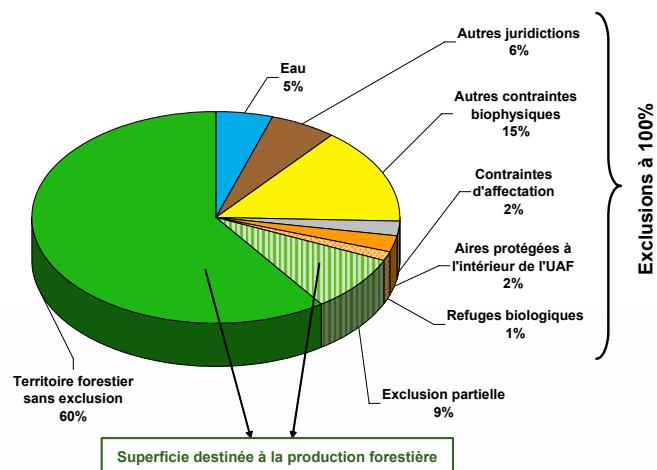


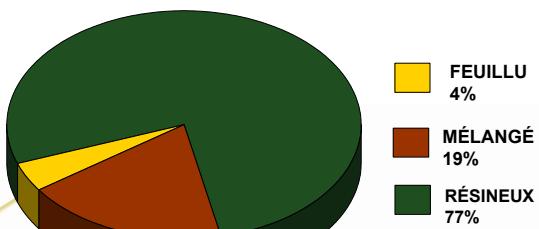


1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

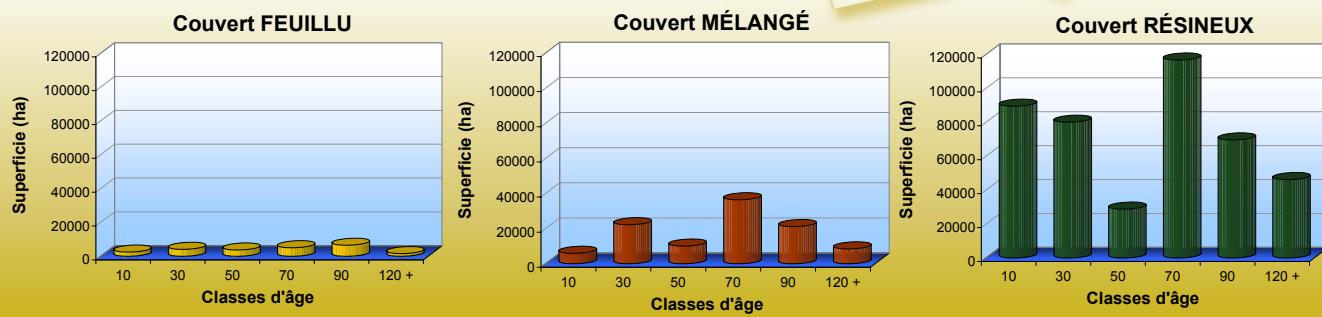
Portrait global

Superficie¹ : 873 950 hectares

Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert
Superficie² : 558 596 hectares

Types de couvert et classes d'âge

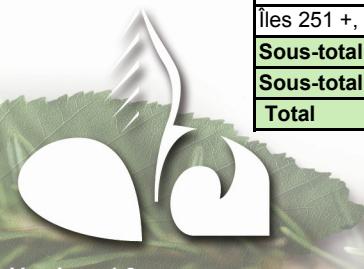
¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	875 900	0	0	0	94 100	91 500	0	0	0	1 061 500
B Forestier en chef 2008-2013	489 900	0	0	0	75 100	62 000	100	200	0	627 300
Variation (B-A)	-386 000	0	0	0	-19 000	-29 500	100	200	0	-434 200
Variation (%)	-44%	-	-	-	-20%	-32%	-	-	-	-41%
C Forêt Québec 2008-2013	475 000	0	0	0	73 000	59 100	100	200	0	607 400
Variation (B-C)	14 900	0	0	0	2 100	2 900	0	0	0	19 900
Variation (%)	3,1%	-	-	-	2,9%	4,9%	0,0%	0,0%	-	3,3%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale	Récolte maximale annuelle	
		ha	m ³
Bandes riveraines	1 061	470	0,1%
Séparateurs de coupe	0	0	0,0%
Pentes fortes (31 à 40 %)	24 023	5 490	0,9%
Habitats fauniques	0	0	0,0%
Encadrements visuels	147 106	38 090	6,1%
Territoires à multiples usages	0	0	0,0%
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	32 601	7 760	1,2%
îles 251 +, EC hors BE, EC dans BE et INEX	67 167	16 020	2,6%
Sous-total des contraintes	271 958	67 830	10,8%
Sous-total sans contrainte	286 638	559 470	89,2%
Total	558 596	627 300	100,0%





3 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenues pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique « Exigences générales ».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	4 331
	Jardinages et assainissement	0
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	315
Sans récolte	Préparation de terrain	1 055
	Plantation, regarni, ensemencement	1 405
	Dégagement	0
	Éclaircie pré-commerciale	1 711
	Drainage	239

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Les lacs, les rivières, ainsi que les zones inondées constituent 5 % de l'unité d'aménagement forestier (UAF). De plus, les autres contraintes biophysiques, essentiellement constituées de zones de dénudés humides, comptent pour 15 % du territoire.

Les propriétés privées, les lots vacants et les autres réserves forestières occupent 6 % du territoire. Ces superficies étant sous une autre juridiction, elles sont exclues du calcul de la possibilité forestière.

Les aires protégées constituent 2 % du territoire, réduisant d'autant la superficie destinée à la production forestière.

L'UAF 084-51 est caractérisée par la présence de nombreux lacs de villégiature et de multiples usagers dont des pourvoyeurs. La présence des encadrements visuels est donc importante. De plus, les peuplements orphelins ainsi que les aires d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage occupent une certaine proportion additionnelle du territoire. Ces zones, qui occupent 9 % du territoire, sont exclues partiellement du calcul de possibilité.

À l'ouest du lac Parent, la présence de sols argileux est propice à l'envahissement des parterres de coupe par l'aulne. Dans le cas du territoire situé à l'est du lac Parent, ce sont les plantes de la famille des éricacées qui posent un problème de concurrence.

Enfin, en 1995, le feu de Cuvillier a brûlé une portion du territoire créant ainsi de jeunes forêts.





 5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.



Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 25 juillet 2008

